

Règlement des Titres par Classement Départementaux

Samedi 23 et dimanche 24 mars 2024 à CHANGÉ

L'inscription aux Titres par classement départementaux sera ouverte **à tous les joueurs licenciés** **Compétition à partir des benjamins** et ayant moins de 1600 points pour les catégories « Messieurs » et moins de 1300 points pour les catégories « Dames »

Rappel ! Le classement pris en compte étant le classement national officiel diffusé début janvier 2024.

➤ Le Comité départemental ne limite plus le nombre de joueur par tableau.

Les joueuses et joueurs ne peuvent jouer que dans le tableau correspondant à leur classement.

➤ La participation est gratuite pour les inscrits au Critérium Fédéral, mais elle est fixée à 6 € pour chacun des autres participants.

Le délai d'inscription est fixé au mercredi 17 mars 2024 via [ce lien](#)

Quatre tableaux DAMES

- F 5 : **Joueuses classées 5**, ayant un nombre de points compris entre 500 et 599
- F 7 : **Joueuses classées 6 et 7**, ayant un nombre de points compris entre 600 et 799
- F 9 : **Joueuses classées 8 et 9**, ayant un nombre de points compris entre 800 et 999
- F 12 : **Joueuses classées 10,11 et 12**, ayant un nombre de points compris entre 1000 et 1299

Quatre tableaux MESSIEURS

- H 8 : **Joueurs classés 5, 6, 7 et 8**, ayant un nombre de points compris entre 500 et 899
- H 10 : **Joueurs classés 9 et 10**, ayant un nombre de points compris entre 900 et 1099
- H 12 : **Joueurs classés 11 et 12**, ayant un nombre de points compris entre 1100 et 1299
- H 15 : **Joueurs classés 13, 14 et 15**, ayant un nombre de points compris entre 1300 et 1599

➤ Le début de la compétition est prévu à 9 h 30 le samedi et 9h00 le dimanche pour le moment. Cependant, l'horaire général de la compétition pourra être modifié par le Juge-arbitre désigné selon le nombre de joueurs. L'horaire définitif vous sera donné en cas de changement au début de la semaine précédant la compétition.

Quel que soit le tableau, le pointage des joueurs se fera au plus tard une demi-heure avant son lancement. Dans le cas d'un changement d'horaire de dernières minutes, les personnes concernées seront prévenues.

➤ Tout joueur ayant annoncé sa participation, mais absent le jour de la compétition **sans raison valablement justifiée, sera pénalisé d'une amende de 30 euros.**

Le nombre de qualifiés pour le niveau régional est fixé par décision de la commission compétente de la Ligue lors de sa prochaine réunion.

Le niveau régional aura lieu cette année les 20 et le 21 avril 2024.

Le Responsable de cette compétition.
Sébastien GASNIER